

N° 159

JUIN 2006

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

NOUVEAU BENEVOLAT, NOUVEAU SENS

Le sens n'a pas changé et il ne peut changer si l'on veut que la vie associative conserve tout son vrai sens, la nature de l'engagement a sans doute évolué par force, il suit les évolutions de la société, il s'adapte, c'est bien normal.

Par contre le fond reste le même, dans le cas contraire, ce serait la fin inéluctable du mouvement associatif et de ses valeurs indispensables à sa continuité au-delà de tous les bouleversements que nous pouvons connaître.

On voit bien que la solidarité et le partage, par exemple, sont ancrés dans le cœur des gens bien autant que l'indifférence et l'égoïsme. Dans les moments de grandes catastrophes, la générosité s'exprime par des dons certes, mais aussi par un afflux de jeunes qui veulent donner de leur temps à de nobles causes.

Les associations caritatives attirent beaucoup de vocations chez les jeunes, alors que dans le même temps, dans le mouvement sportif il existe une crise de bénévolat de plus en plus important. De la même manière dans le domaine caritatif, les responsables sont de plus en plus jeunes. Pourquoi cette différence ? Raisons assez structurelles.

Tout d'abord une forte hiérarchisation qui finit par scléroser notre mouvement et n'incite pas les personnes à venir nous rejoindre pour assurer le renouvellement.

Un dirigeant responsable doit penser rapidement à sa succession, non en désignant à l'avance une personne, mais en permettant l'émergence de « talents », et il en existe qui prendront des responsabilités tout naturellement si on s'en donne la peine.

Pour arriver à redonner l'envie de l'engagement et de la prise de responsabilité, on doit redonner un sens à la vie démocratique et l'expliquer. Je suis frappé du nombre d'assemblées générales qui ont de la peine à obtenir un quorum si ce n'est par des procurations de plus en plus importantes qui dénotent le peu d'intérêt des adhérents.

Les consommateurs doivent redevenir des acteurs.

Ce désintérêt s'explique par le fait que le débat est souvent absent et que tout est bien ficelé, franchement je comprends cet absentéisme, si j'avais 20 ans de moins, je ne pense pas que je me présenterai à un quelconque suffrage.

Les élections dans leurs formes actuelles se prêtent plus à des affrontements de personnes qu'à des débats d'idées, on ne vote pas sur un projet on le sait bien, de ce fait la prime au sortant qui se représente est bien évidente.

Une réforme de notre mode électoral et le cumul des mandats doit être limité, c'est une nécessité douloureuse, progressive, sans doute, mais indispensable. Il ne s'agit pas d'une révolution mais d'une évolution, ce n'est pas facile de changer de vieilles habitudes ! ... on le sait bien.

Des mandats plus courts seraient peut être les bienvenus car la durée fait souvent peur et surtout les aspects administratifs qui demeurent très lourds sont bien un frein à l'engagement bénévole conduisant aux responsabilités.

Les jeunes veulent des actions tangibles et pas des colloques forums ou autres réunions dont il ne sort rien qui puisse les passionner, rappelons nous nos vingt ans, étions-nous bien différents sur ce point ?

Large débat sans doute, mais il convient de le susciter avec les intéressés et pas de l'occulter, le CDOS doit en prendre l'initiative, il le fera je l'espère.

C.L

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DU VAL-DE-MARNE**

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL
Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos.94@wanadoo.fr

FORMATION

Le conseil d'administration du CNOSF a décidé de valider le 18 Janvier la mise en œuvre d'un institut de formation propre au mouvement sportif, cette proposition avait été faite le 19 Mai au cours de l'assemblée générale du CNOSF.

C'est ainsi que l'institut de formation du mouvement sportif vient de voir le jour (IFOMOS) présidé par Henri SERRANDOUR, il s'agit de proposer au mouvement sportif une politique de formation complémentaire à celles déjà menées par les fédés, les CROS, pouvoirs publics et organismes privés.

Selon le CNOSF, l'avenir du mouvement sportif réside dans le développement des structures, de l'emploi et des compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) des bénévoles et salariés.

Vous pouvez donc adhérer à cet institut pour une cotisation de 350 euros, renseignements au CNOSF, courriel :

ifomos@cnosf.org

Un premier catalogue s'oriente vers :

- Convention Collective
- Fonds structures européens
- Politique de l'emploi
- Formations transversales
- Dispositif de formation

Le programme est en cours de finalisation.

L'idée nous paraît intéressante, mais le financement est plus délicat à supporter surtout pour ceux qui cotisent déjà aux organismes déjà agréés.

Ceci demande quelques précisions, nous ne manquerions pas de les communiquer si nous les obtenions, mais les CROS et CDOS n'ont pas été consultés sur cette initiative.

LES ANS, LE SECOND SOUFFLE

A la suite du 5^e regroupement national de Nantes, il s'est avéré que l'affaiblissement du nombre de participants au collectif de pilotage nécessitait de nouvelles orientations, ainsi que la recherche de moyens financiers.

Il a donc été décidé de réagir par une mise en cause à la fois sur le mode de gestion et sur le choix des orientations futures, cette réflexion a été menée durant le 2^e semestre 2005.

Deux assemblées générales ont donc eu lieu, l'une pour modifier les statuts afin d'obtenir l'agrément Jeunesse et Sport, l'autre pour débattre sur les nouvelles orientations et renouveler le comité de pilotage.

Le nouveau comité adopta une modification des dits statuts en première assemblée, la seconde A.G extraordinaire du 14 Janvier ayant pour but de proposer d'élargir le débat et de créer les conditions d'une nécessaire évolution dans le fonctionnement et le projet associatif.

Le comité comprend désormais 19 membres dont notre amie Françoise FRIEMEL, membre du CDOS, il est présidé par Claude MAHIER reconduit dans ses fonctions ainsi que Robert DENEL, secrétaire.

Il s'est réuni déjà à quatre reprises, quatre questions ont été abordées :

- 1) Le fonctionnement où une activité individuelle plus forte émerge
- 2) Les moyens permettant de trouver des financements assurant la pérennité de l'association, subventions et cotisations d'adhérents et aussi à travers un réseau de correspondants
- 3) La réalisation et la diffusion de « La Lettre des ANS » qui est indispensable pour assurer un lien mais dont il faut réduire le coût
- 4) Lancement d'une première initiative sur le thème « Le sport est-il encore facteur d'intégration, comment les jeunes perçoivent cette question ? »

Elle s'appuiera sur des expériences locales plus en prise avec la réalité du terrain sans ignorer l'intérêt général.

En conclusion : les ANS continuent en s'adaptant au contexte de l'époque d'aujourd'hui

Pour en savoir plus : <http://a.n.s.free.fr>

Sources d'informations : La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...

Peu connus des associations, ces dispositifs créés il y a quatre ans apportent des appuis aux projets associatifs, ils ne subventionnent pas directement, mais financent de l'accompagnement sous la forme d'interventions gratuites sur des problèmes concrets.

Il s'agit donc d'expertises qui peuvent traiter de différents sujets dont les principaux secteurs sont la culture 18%, le sport 18%, l'emploi et l'insertion 12% etc ...

Si la création des D.L.A a surtout vécue comme un dispositif concernant l'emploi et particulièrement la pérennisation des emplois-jeunes, on s'aperçoit que leur champ d'intervention a beaucoup évolué, en effet :

- 44% des accompagnements concernent l'appui à la définition et à la faisabilité du projet
- 17% les aspects économiques et financiers
- 17% les ressources humaines
- 12% la communication et la démarche commerciale

Il existe 114 DLA sur tout le territoire qui sont épaulés par les CNAR (centres nationaux d'appui et de ressources) les CNAR sont structurés par secteurs et regroupent les grands acteurs, tels que les fédérations et le CNOSF par exemple.

A noter la récente mise en ligne du site CNAR.Sport (cnar.sport.franceolympique.com). Enfin un CNAR financement a été mis en place depuis le 10 Octobre 2005 sous l'égide de France Active, son objet est les divers financements accessibles aux associations.

Disons le tout de suite, la logique qui est en train de prévaloir est la diversification des sources de revenus, et donc à se qualifier pour développer des activités économiques.

L'association semble contrainte d'accepter de se confronter à la réalité sociale et économique dans laquelle elle évolue de plus en plus. Il appartient donc aux bénévoles de porter les projets et de ne pas se laisser instrumentaliser par des logiques purement économiques.

**DE L'INTERET GENERAL A L'UTILITE PUBLIQUE
« QUID »**

Toute association sportive ou non peut se prévaloir d'être d'intérêt général, à la condition que ses activités ne soient pas réservées à un cercle restreint d'adhérents et qu'elles répondent à un besoin social, culturel, éducatif, philanthropique etc ... non couvert localement.

Si vous répondez à ces critères, vous pouvez alors prétendre à être reconnu d'utilité publique ce qui vous permettra de délivrer des reçus fiscaux des dons que vous pourriez recevoir, voir la loi sur le mécénat de 1^{er} Août 2003.

Cette loi a mis en place une procédure simple dite de « rescrit fiscal » instruction du 19 Octobre 2004.

Sachez que si vous adhérez à une association reconnue d'utilité publique, votre cotisation est déductible en tant que membre, tout comme si vous engagez des frais dont vous abandonnez le remboursement, ils peuvent être considérés comme des dons, ceux-ci doivent rentrer dans l'objet social de l'association. Sur ce dernier point il est impératif de veiller à ce que chaque note porte la mention « Je soussigné certifie renoncer au remboursement des frais désignés ci-dessus et les remettre à l'association en tant que dons »

Cette pièce sera conservée pour justifier la délivrance du reçu fiscal. S'il s'agit de remboursement de frais kilométriques, vous devez utiliser les barèmes fiscaux en vigueur, attention d'avoir les justificatifs des déplacements, notes de carburants, tickets de péage.

Dès l'instant où vous délivrez des reçus, états ou attestations permettant à un contribuable d'obtenir le bénéfice d'une réduction d'impôt, vous engagez votre responsabilité et pas celle du contribuable.

Les services fiscaux peuvent être compréhensifs, mais pas forcément indulgents, ils peuvent à tout moment effectuer un contrôle de l'association. Si vous avez quelques doutes sur tout ce qui précède le mieux est de vous rapprocher de ces dits services qui vous apporteront toutes les explications utiles, enfin on l'espère.

DALLAS A LA FFSG !

La FFSG (fédération française des sports de glace) traverse à nouveau une crise, on peut dire qu'elle est au bord de l'éclatement, ravagée par une guerre des clans qui à l'évidence complique encore la situation.

De plus le ministre des sports a décidé de ne plus verser la subvention annuelle (457 000 €), enjoignant à cette fédé de vendre son siège, immeuble estimé à 2,6 M€ afin de rembourser ses créances.

Cette décision a de quoi surprendre puisque le président TOURNE a remis la FFSG à flot avec un résultat positif de 129 000 € en 2005, par contre son bilan des derniers J.O n'est pas satisfaisant. L'ancien président Didier GAILHAGUET avait un bon bilan sportif, mais celui des comptes n'était pas brillant ce qui l'a poussé à démissionner sous la pression du ministre.

Il faut rappeler que la FFSG est en redressement judiciaire depuis 1998 et doit suivre un plan de remboursement de ses dettes, situation qui était une première pour une fédération.

Une A.G extraordinaire avait été convoquée le 13 Mai pour voter la modification des statuts et la vente du siège, faute de quorum elle n'a pu se tenir. Il faut aller vite car la FFSG n'a pu s'acquitter en Mars de son avant dernière échéance de remboursement de 622 000 euros, elle se trouve de ce fait au bord de la cessation de paiement.

La préoccupation des « clans » est plus tournée par la prise de contrôle de la fédération que par ce qui nous semble primordial, l'intérêt général. Quel que soit les bonnes ou mauvaises raisons, le spectacle qui est ainsi offert au public et au mouvement sportif, est vraiment lamentable, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous ne ferons pas l'écho de messages qui circulent sur le net qui sont assez édifiants du climat d'agitation qui règne pour prendre le pouvoir, car la vie démocratique associative n'existe plus depuis longtemps dans cette fédération ce qui explique sans doute la décision du ministre.

Il s'agit désormais d'une des grandes orientations du ministère, c'est une obligation envers les générations présentes et futures, protéger et entretenir l'environnement naturel.

C'est un enjeu de société et on sait que le sport renforce les valeurs et les principes qui permettent le respect de la nature. Il touche les trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.

On constate que cette préoccupation figure en bonne place des actions, certaines fédérations y ont porté une attention particulière dans le cadre des conventions d'objectifs, on peu citer :

- L'aviron avec le projet « libellule » visant à développer un bateau à propulsion électrique pour l'encadrement.
- La voile comportant un programme de modernisation des écoles françaises de voile qui inclut dorénavant des modules d'éducation à l'environnement.
- La course VTT, respect des itinéraires et de l'environnement, par exemple.
- Le golf qui a signé une charte sur la gestion durable de la ressource en eau.

Etc ... il en existe d'autres qui peuvent paraître sans impact direct, mais dont le but est tout de même de sensibiliser à plus long terme le mouvement sportif sur le sujet.

Il ne faudrait pas que ce concept devienne un nouveau « fourre-tout » comme c'est souvent le cas pour obtenir des subventions. Cette dérive n'est pas à exclure quand on sait que les budgets du ministère sont en régression d'année en année, alors que le nombre d'initiatives se multiplient et que le mouvement sportif a du mal à s'y retrouver.

Ajoutons aussi que les acteurs du développement du sport sont loin d'avoir toujours les compétences en la matière.

VIOLENCE LORS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La nouvelle loi annoncée vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale, le 11 Avril. Cette loi complète l'arsenal législatif existant pour combattre les violences dans et autour des stades, et de renforcer les mesures préventives de sécurité.

L'article 1^{er} a crée une nouvelle procédure de dissolution des associations ou groupements de fait « dont les membres ont commis en réunion, en relation ou à l'occasion d'une manifestation sportives des actes répétés constitutifs de violence contre des personnes ou des biens, ou d'incitation à la haine ou à la discrimination contre des personnes à raison de leur origine, de leur sexe ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

La dissolution peut être prononcée par un arrêté du ministère de l'intérieur, après avis de la commission nationale consultative de prévention, des violences lors des manifestations sportives.

Il faut espérer que cette nouvelle loi permettra enfin de neutraliser les bandes de voyous qui mobilisent régulièrement des forces de police qui seraient bien utiles ailleurs.

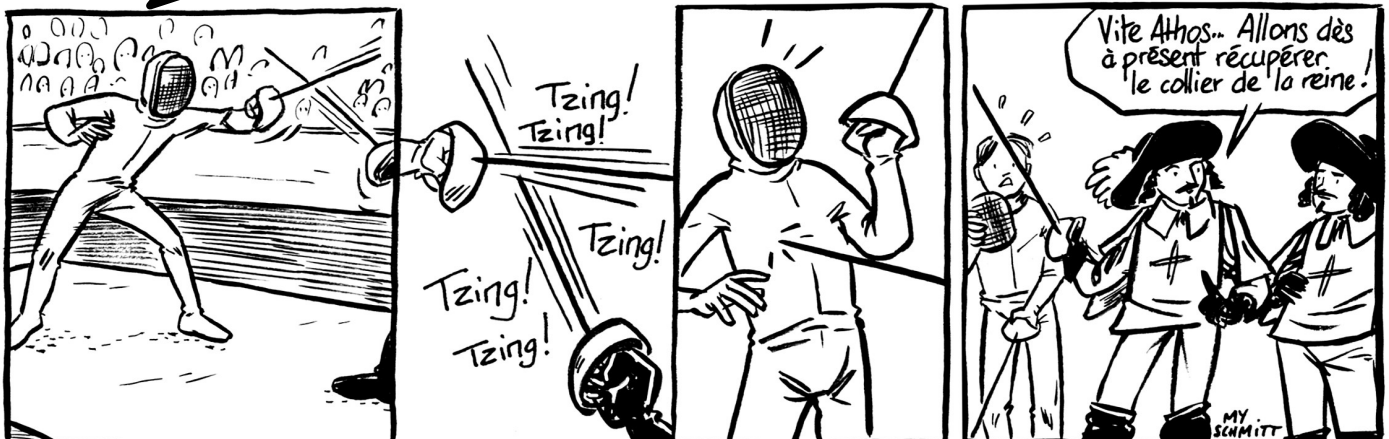
EST CE BIEN UTILE ?

La décision du Président de la République en faveur de Guy DRUT a suscité de multiples réactions négatives, le CDOS reviendra prochainement sur ce sujet qui mérite la réflexion de notre comité directeur.

Nous ne voulons, ni susciter un débat outre mesure, ni l'occulter pour la simple raison que cette clémence s'adresse à un ancien champion que nous respectons, mais qui a aussi une valeur d'exemple pour nos jeunes.

Dans une période où l'on voit bien qu'il y a une véritable crise des valeurs, nous ne pouvons rester indifférents à ce qui porte atteinte à l'éthique, sans pour autant entrer dans le jeu de la politique politicienne.

SPORT FOLIE



ECHOS 94



COURSE CONTRE LA FAIM



Le 12 Mai a été la journée consacrée à cette action « Manger, boire : un droit pour tous » à laquelle était conviée des jeunes de toute la France. C'est ainsi que 200 élèves du collège Charcot de Joinville le Pont ont couru sur la piste du stade Jean-Pierre Garchery afin de récolter des fonds pour l'association en se faisant sponsoriser (familles, proches, amis, voisins ...). Pour la deuxième année, ils ont recueilli quelques 6 000 euros.

Des intervenants ont rencontré les élèves pour débattre autour de ce thème qui a sensibilisé ces jeunes qui sont prêts à recommencer l'an prochain.

Pour cette 9^e édition, plus de 80 000 jeunes se sont mobilisés à travers la France dont 36 000 Franciliens, un bel élan de générosité que nous voulons féliciter, bravo aux élèves et aux professeurs du collège Jean Charcot de Joinville le Pont.



BOWLING

On peut y jouer pour le loisir, mais aussi adhérer à un club et participer à des compétitions. C'est ainsi qu'Anne CHIOZZI (17 ans) du Club Excel de Joinville le Pont vient de s'illustrer dans plusieurs rencontres.

Elle a remporté « le Jeff de Bruges » compétition internationale, les championnats régionaux à Epinay s/Seine, les inter-régionaux de Courbevoie se qualifiant ainsi pour la finale « junior fille » des championnats de France.

Des jeunes garçons ont ainsi obtenu de brillants résultats, tout particulièrement Pierre PLANIER qualifié pour le championnat de France ainsi que Xavier LOTTHE (17 ans). A noter que ce jeune espoir prépare les championnats du monde des moins de 23 ans qui se déroulera à Berlin en Juin.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 1er Mai; à l'arrivée de la randonnée « La Découverte des Lacs » organisé par le CD de Cyclotourisme, à la Maison des Associations de Créteil (J.CELERIER)

Le 20 Mai, au 36e Jeux Spéciaux du Val de Marne organisé par la FAVA (C.LOPES, G.CHARPENTIER, A.MERIGOT, JC GIRARD)

Le 25 Mai, au 9e Meeting National d'Athlétisme à Bonneuil (J.CELERIER, A.MERIGOT)



LE GARDIEN DE BUT A L'HONNEUR

L'Amicale des Educateurs de Football de Paris IDF, présidée par Jean-Loup LEPLAT, a organisé à la Maison Départementale des Syndicats de Créteil, un colloque sur le gardien de but. Animé par Michel Drucker, en présence notamment de 4 portiers internationaux, René VIGNAL, Dominique COLONNA, Georges Camus, Bruno MARTINI et de nombreux élus dont Claude VERDURON (Pdt LPIFF) et Thierry MERCIER (Pdt District 94), ce forum portait essentiellement sur le rôle et l'évolution de ce poste si particulier.

50 ans de l'histoire du football français. A eux quatre, Ms VIGNAL, COLONNA, CAMUS et MARTINI représentent un demi-siècle du ballon rond dans l'hexagone.

Ce débat a réuni plus de 200 personnes, qui ont eu le privilège d'écouter les interventions successives des « Mousquetaires » tricolores.

Ils ont notamment rappelé la spécificité de ce poste de gardien de but. Au-delà des qualités physiques techniques et tactiques, le gardien de but doit surtout avoir un gros mental, plus encore que n'importe quel autre joueur, car il constitue le dernier rempart. Etre gardien, c'est presque pratiquer un sport individuel au sein d'une équipe, ont souligné nos quatre voltigeurs.

Des propos appréciés par les nombreux élus qui s'étaient déplacés, dont Christian FAVIER, Président du Conseil Général du Val de Marne, Gilles Saint-Gal, Vice-président du Conseil Général, Marcel BOURDIN (Président du District 95), Michel JOMIN (Vice-président du CROSIF), Alain MERIGOT (Vice-président du CDOS 94), mais également par les éducateurs représentés notamment par la présidente des Amicales Départementales, mais également par Jean-Marie LAWNYZIACK

On ne peut que féliciter Jean-Loup LEPLAT à l'initiative de ce colloque. « Il y a eu une très belle ambiance et des interventions de qualité a-t-il souligné »

Les médias tel que Canal + ou RMC ne s'y sont pas trompés en relayant le message.

C'était véritablement la famille du football.

CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES

Venez jouer à l'athlé

**Dimanche 11 Juin à 12h30
PARC DES SPORTS DU TREMBLAY
à CHAMPIGNY SUR MARNE**

MANIFESTATIONS DU MOIS DE JUIN			
DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACT
3/06/06	Créteil	12 ^e Créteil Montmirail Créteil / 10 ^e Créteil St Augustin Créteil	US Créteil Cyclotourisme 01 42 07 15 74
3/06/06	Arcueil	Meeting d'athlétisme	CosmAthlé : 01 45 47 11 58
3/06/06	St Maur	24 ^e Gala de natation synchronisée	Vie au Grand Air : 01 48 83 44 24
3-4-5/06/06	Bonneuil	Tournoi International de football 14 ans fédéraux	CSMB : 01 43 77 55 06
4-5/06/06	St Maur	Tournoi de football	Vie au Grand Air : 01 48 83 44 24
4/06/06	Sucy/Brie	6 ^e édition de la Randonnée Roller des Jeux du Val de Marne	Service des Sports du C.G / 01 43 99 73 90
10-11/06/06	Champigny/Marne	Fianle de Coupe du Val de Marne de Basket Ball	M.GERMAIN : 01 43 53 32 57
10-11/06/06	Créteil	12 ^e tournoi national de badminton	US Créteil 01 42 07 15 74
11/06/06	St Maur	Tournoi de Football	Vie au Grand Air : 01 48 83 44 24
11/06/06	Champigny	Challenge Olympique des Familles	CDOS : 01 48 99 10 07

17-18/06/06	Fontenay/Bois	Tournoi international de football	M.LAMA 01 48 73 39 75
18/06/06	Choisy le Roi	Journée Sensations Sports	Service des Sports du C.G : 01 43 99 73 90
24/06/06	Nogent	Championnats de France Masters de haut vol	Service des Sports : 01 43 24 79 10
29/06/06	Nogent	Meeting Sprint Athlétisme	Service des Sports : 01 43 24 79 10